



Communiqué de presse

Route cantonale 5 entre Neuchâtel et Saint-Blaise : réaménagement complet de la chaussée pour plus de durabilité

Entre le 15 avril 2024 et le mois de novembre 2028, l'État de Neuchâtel, en partenariat avec les communes de Neuchâtel, Hauterive et Saint-Blaise, va procéder à la reconstruction complète de la chaussée de la route cantonale 5 (RC5) entre le giratoire des Gouttes-d'Or et le giratoire du Vieux-Pressoir. Ces travaux permettront d'intégrer les besoins de la mobilité douce et des transports publics dans le sens de la multimodalité, tout en traitant les problématiques du bruit routier, des eaux et des îlots de chaleur. Finalement ils permettront de déployer le réseau de chauffage à distance (CAD).

Entre le giratoire des Gouttes-d'Or, à Neuchâtel, et le giratoire du Vieux-Pressoir, à Saint-Blaise, le volume de trafic est d'environ 11'000 véhicules par jour. Les derniers travaux d'entretien réalisés remontent à la fin des années 1990, soit il y a près de 25 ans. L'état de dégradation avancé de la chaussée oblige à l'engagement d'importants travaux qui seront réalisés par étapes du 15 avril 2024 au mois de novembre 2028, par secteurs longitudinaux tout en maintenant deux voies de circulation.

Ce projet permettra la concrétisation de la multimodalité dans le domaine de la mobilité, avec l'intégration volontariste de la mobilité douce et des transports publics, ainsi que le traitement des eaux, des îlots de chaleur et du bruit routier, tout en utilisant le caisson de la route pour la modernisation des services techniques : télécommunication, électricité, chauffage à distance (CAD) et écoulement des eaux. Il correspond donc pleinement à la philosophie développée dans les crédits d'entretien durable soumis régulièrement au Grand Conseil. Le coût des travaux se répartit à hauteur de 11,4 millions de francs pour l'État de Neuchâtel, 600'000 francs pour la Ville de Neuchâtel, 8,4 millions pour la commune d'Hauterive et 3 millions pour la commune de Saint-Blaise.

La redistribution du gabarit de la chaussée permettra notamment de sécuriser les cheminements piétonniers sur l'ensemble du tracé par la création de trottoirs traversants à chaque débouché routier sur la route cantonale, ainsi que d'intégrer deux bandes cyclables d'une largeur de 1,80 m et une bande végétalisée d'une largeur de 2,70 m permettant l'infiltration d'une partie des eaux de chaussée. Le projet intègre également la mise en conformité de l'ensemble des arrêts de bus selon la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand). Enfin un système complet de traitement des eaux de chaussée sera mis en place afin de garantir une meilleure qualité des eaux avant leur rejet au lac.

Le service des ponts et chaussées et les communes de Neuchâtel, Hauterive et Saint-Blaise remercient d'ores et déjà les riveraines et les riverains, ainsi que les usagères et usagers de leur bienveillante compréhension quant aux inconvénients dus aux conditions contraignantes de ce chantier, et les prient de bien vouloir se conformer à la signalisation temporaire mise en place.

Contacts :

Laurent Favre, conseiller d'État, chef du Département du développement territorial et de l'environnement, tél. 032 889 67 10 ;

Dominique Flückiger, chef de l'office de l'entretien au service des ponts et chaussées, tél. 032 889 67 10 ;

Guillaume Thorens, ingénieur communal adjoint, Ville de Neuchâtel, tél. 032 717 76 11 ;

Alain Gerber, conseiller communal, commune d'Hauterive, tél. 032 753 27 53 ;

Claude Guinand, conseiller communal, commune de Saint-Blaise, tél. 032 886 49 50.

Neuchâtel, le 28 mars 2024